## **EPUBLIQUE FRANCAISE**

### **DEPARTEMENT**

### **AVEYRON**

#### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de convocation : 10/11/2022 Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION
Rapport 2021 sur le prix et la

qualité du service (RPQS) en matière d'assainissement -Communauté de Communes Conques Marcillac

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée le :

Et publication

ou notification du : 21-11-2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux

et le dix-sept du mois de novembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert, 1er adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire, M. ISSALYS Gabriel.

<u>Présents 13</u>: Mesdames BOSC Claudine, COMBOUL Brigitte, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, LESTRADE Sylvie, GAYRARD Pauline.

Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand, FONTAINE Hubert, PRADELS Laurent.

<u>Absent excusé</u>: M. ISSALYS Gabriel <u>Secrétaire</u>: M. BOUSQUET Guillaume

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle qu'aux termes de l'article L 2224-5 du *CGC*T, il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. M. le 1<sup>er</sup> adjoint expose les principaux éléments (nombre d'usagers, tarifs, performances des installations, etc...) figurant dans le rapport annexé à la présente qui porte à la fois sur l'assainissement collectif et non collectif.

Cette communication entendue, le Conseil municipal

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2021, établi par la Communauté de Communes Conques Marcillac.
- Constate que les chapitres « présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service » et « montants prévisionnels des travaux et la présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice » ne sont pas renseignés.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ; Ont signé au registre tous les conseillers présents .Pour copie conforme.

> Pour le Maire , FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint,

Accusé de réception en préfecture 012-211201611-20221117-202211\_034-DE Reçu le 21/11/2022